

FICHE DE REINSCRIPTION - SAISON 2023-2024

NOM :PRENOM :

ANNEE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL :Courriel :

Ancien(ne) adhérent(e) - Nouvel(le) adhérent(e) : *(rayer la mention inutile)*

Cours dispensés par Gérard Lhopital :

- Lundi de 14 h 30 à 16 h 00
- Mercredi de 17 h 15 à 18 h 30
- Mercredi de 18 h 45 à 20 h 00
- Mercredi de 20 h 00 à 21 h 30

Cours dispensés par Agnès Badin : **DEUX NOUVEAUX COURS LE MERCREDI**

- Mercredi de 13 h 45 à 15 h 00 : yoga doux
*(cours réservé aux personnes ayant des difficultés de mobilité : jauge : 10) *1*
- Mercredi de 15 h 30 à 16 h 45 : yoga ado *(cours réservé aux adolescents de 11 à 18 ans : jauge : 15) *2*
- Vendredi de 12 h 30 à 13 h 45
- Vendredi de 18 h 00 à 19 h 15

Cours dispensés par Frédéric Fuzier :

- Vendredi de 19 h 30 à 20 h 45

Merci de joindre : au choix :

- soit 1 chèque comprenant l'adhésion et les cotisations annuelles

- soit : 3 chèques :

- 1^{er} trimestre : 1 chèque comprenant l'adhésion + la cotisation (montant selon le choix du nombre de cours et de personnes)
- 2^{ème} trimestre : 1 chèque pour la cotisation (montant selon le choix du nombre de cours et de personnes)
- 3^{ème} trimestre : 1 chèque pour la cotisation (montant selon le choix du nombre de cours et de personnes)

Pour la saison 2023-2024 :

- L'adhésion annuelle reste inchangée :
- **15 €** : pour une personne individuelle ou une famille (conjoint + enfants) habitant à **Genas**
- **18 €** : pour une personne individuelle ou une famille (conjoint + enfants) pour les **extérieurs**.

- **Les cotisations** trimestrielles sont pour :
- 1 personne = **73 €**
- 2 personnes d'une même famille = **141 €**
- 3 personnes d'une même famille = **209 €**
- 2 cours/semaine = **123 €**
- carte de 10 cours : **115€**

Rappel de l'Article 2: « Adhésion-Participation trimestrielle aux cours » du « Règlement intérieur de l'Association GENAS YOGA », octobre 2015

- La participation aux cours se compose d'1 chèque comprenant l'adhésion et les cotisations annuelles encaissable fin octobre début novembre ou de de 3 chèques remis à l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre (Octobre, Janvier et Avril). **Tout trimestre commencé est dû.** En cas de **maladie avec hospitalisation** ou de force majeure, la participation aux cours pour le ou les trimestres restants sera remboursée, **sous réserve que le certificat médical soit envoyé sous 72 heures au président** : faire la demande par écrit au président avant le début des cours du ou des trimestres restants. Le bureau décidera du bien-fondé du remboursement.

Quelques informations :

Tout cours d'essai devra être validé sous 8 jours, sans réponse l'inscription ne sera pas prise en compte.

Nous vous informons que désormais, vous trouvez toutes les informations nécessaires sur notre site internet : **genasyoga.fr**

E-mail : genasyoga@gmail.com

Je soussigné(e)avoir pris connaissance des conditions du règlement intérieur

Genas, le

Signature

Cette fiche d'inscription accompagnée des règlements sont à adresser à l'adresse suivante :
Françoise BOTTEX ANCIAN, présidente Genas Yoga Iyengar
7, rue Maurice Genevoix 69740 GENAS

**1 et *2: inscription validée après le cours d'essai programmé en septembre*